

Procès verbal du Conseil Municipal

Séance du Samedi 17 septembre 2022

Présents :

Madame Le Maire, Martine DUMONT

Mesdames_: Marina VIDAL DA GAMA et Sandrine DEVEAUD

Messieurs: Christian MARCOU, Philippe SIMON, Jean-Marc POUGET, Jean-Pierre BERGEAL, Loïc COUDERT.

Absent : Antoine PERRIER

Excusé : Monsieur Jean-Marc PIESSET

Début de la réunion : **9h30**

Secrétaire de Séance : Sandrine DEVAUD

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2022

Voté à l'unanimité

Délibérations :

Création d'un poste d'agent de maîtrise et mise à jour du tableau des emplois

- Tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 9 octobre 2021, modifié le 17 septembre 2022
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps non complet à raison de 30 heures et 21 minutes hebdomadaires annualisées (agent ayant 17 ans d'ancienneté sur la commune). Recrutement au 1^{er} janvier 2023.

Votée à l'unanimité

Demande d'aliénation d'un chemin rural par Monsieur Serge Dufour

- Courrier de Monsieur Serge Dufour du 25 août 2022, Demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit I »Le Bois Lachaud », la partie concernée a fait l'objet d'un bornage (frais supportés par Monsieur Dufour) – Parcelle N°905 section A – Surface 210 m²
- Cette portion ne semblant n'être utilisée par aucun propriétaire riverain, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :
 - o Engager une procédure de vente de la parcelle concernée à Monsieur Serge Dufour
 - o Signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Votée à l'unanimité

Désaffectation d'un chemin rural en vue de cession à Monsieur Dufour

- Par délibération précédemment ce samedi 17 septembre 2022 (N °35 2022) et la nécessité de désaffectation de ce chemin rural, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :
 - o De constater la désaffectation de ce chemin rural
 - o De lancer la procédure de cession des chemins ruraux, et pour ce faire, invite Madame le Maire à organiser une enquête publique sur ce secteur.

Votée à l'unanimité

Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie

- Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise :
 - o Madame le Maire à renouveler le contrat de la secrétaire de mairie Madame Valérie MARSALEIX (actuellement en poste), pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 22 octobre 2023
- Décide :
 - o Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 486
 - o Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Votée à l'unanimité

Questions Diverses :

Préparation du Contrat de Solidarité Communal du Département : choix des opérations

Le Conseil Départemental de la Corrèze, afin de pouvoir mieux rendre en compte l'élévation du coût des travaux (tous domaines confondus), a souhaité revoir le Contrat de Solidarité Communal avant que celui-ci n'arrive à son terme.

La nouvelle contractualisation couvrira les années 2023/2024/2025. Il nous est demandé de soumettre avant le 21 octobre la liste des opérations que nous souhaitons engager sur cette période et pour lesquelles une subvention sera sollicitée auprès du CD19.

Lors de plusieurs réunions de Bureau des priorités ont été établies telles que présentées ci-dessous et soumises à l'approbation des élus :

2023 :

- Voirie communale
- Etude de faisabilité concernant la réfection du chemin de Vernéjoux
- Travaux de peinture à l'école

2024 :

- Réfection de la partie effondrée du chemin de Vernéjoux
- Gestion des eaux pluviales sur ce même tronçon

2025 :

- Aménagement des espaces publics : centre bourg (création de parkings, toilettes publiques ?, etc...)

ÉTANG : Empoisonnement et convention/pisciculteur

Loïc COUDERT indique que Monsieur Robin MAZERME souhaiterait redéfinir le périmètre de la convention, une réunion sera organisée en sa présence et celle de quelques élus.

Fin de séance 11H15

ANNEXE :

Plusieurs Présidents d'associations de la commune : Messieurs David ANGLES BESO, Michel BARDON, Jean-Paul MEYNARD, Christophe PERRIER et Franck PERRIER ont demandé à être entendus par les élus afin de pouvoir soumettre leurs besoins ainsi que leur point de vue :

- ✓ Nécessité que la collectivité réfléchisse à l'achat de barrières de sécurité pour l'organisation de manifestations ainsi que de chaises supplémentaires pour la Salle Polyvalente.
- ✓ Souhait d'engager un réaménagement du local de l'étang (préservant la salle de réunion), afin de pouvoir stocker leur matériel, les travaux étant réalisés et financés par les membres des associations.
- ✓ Regret du choix de l'implantation de la Halle jugée trop éloignée du local cuisine.
Néanmoins, cette implantation, bien que peut-être peu commode, a été définie par des professionnels de l'urbanisme et répond au mieux à la nécessaire gestion des coûts, n'entraîne aucun abattage d'arbre et offre la meilleure visibilité sur le lac.
- ✓ Proposition qu'un feu d'artifice soit offert par la collectivité au moment de la fête du village.